

PROCES - VERBAL

de la

36ème Assemblée ordinaire des délégués de la Fondation

"Pour la Vieillesse"

du 23 novembre 1953, 14.30 heures à St-Gall,

Hôtel Walhalla.

Présidence: M. Etter, Président de la Confédération,
président de l'Assemblée des délégués.

Nombre des participants: 94 personnes. Outre le Comité directeur et le Secrétariat central sont représentés les Comités cantonaux de Zurich, Berne, Jura-Nord, Lucerne, Uri, Schwyz, Obwalden, Nidwalden, Glaris, Zoug, Fribourg, Soleure, Bâle-ville, Bâle-campagne, Schaffhouse, Appenzell Rh.-ext. et Rh.-int., St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie évang. et cath., Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève; la Société suisse d'utilité publique par Mme. P. Langner-Bleuler, Mme. V. Savi-Casella, MM. Albert Picot, conseiller aux Etats, Werner Görtler, président du Comité directeur, et le pasteur P. Etter, doyen.

Sont excusés: Mme. Schild-Howald, Mme Stucki-Röthacher, MM. E. Landolt, président du conseil municipal de Zurich, et le Dr. A.L. Vischer de la Société d'utilité publique, Melle Alioth, MM. A. Membrez, curé-doyen, A. Saxer, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, Arthur Schmid, conseiller national, G. Bernasconi, membres du Comité directeur, et M. Détraz, suppléant reviseur de comptes.

Les lettres de convocation pour la 36ème Assemblée ordinaire des délégués ayant été expédiées le 13 novembre, celle-ci a été convoquée selon § 6 des statuts (annexe no. 1 au procès-verbal original).

Ordre du jour:

- 1- Discours d'ouverture par le président de la Fondation, Monsieur le Président de la Confédération Philippe Etter.
- 2- Appel des délégués des Comités cantonaux et de la Société suisse d'utilité publique ainsi que des réviseurs de comptes.
- 3- Rapport annuel et comptes 1952, rapport des réviseurs de comptes (annexe no. 2 au procès-verbal original).
- 4- Approbation du budget pour 1954 (annexe no. 3 au procès-verbal original).
- 5- Attribution de subventions et de crédits à la charge de la Caisse central (annexe no. 4 au procès-verbal original).
- 6- Décision concernant la répartition des sommes provenant de la collecte 1953 selon § 5 al. 3 des statuts (annexe no. 5 au procès-verbal original).
- 7- Elections: a) élection du président du Comité directeur; b) élection de nouveaux membres du Comité directeur.
- 8- Divers.
- 9- Discours de clôture par le vice-président de la Fondation, Monsieur Albert Picot, conseiller aux Etats.

Comme M. Picot devra bientôt quitter l'assemblée, son discours aura lieu après l'appel des délégués.

- 1- Discours d'ouverture par le président de la Fondation, Monsieur le Président de la Confédération Philippe Etter.

Le président ouvre la séance en remerciant chaleureusement M. Tobler, ancien préfet de district, président du Comité cantonal de St-Gall, et M. le Landammann Müller de leurs paroles de bienvenue. Il remercie cordialement le magistrat et les citoyens de St-Gall de leur accueil; il rappelle les fêtes qui, l'été passé, eurent lieu en l'honneur du 150ème anniversaire de l'entrée de ce canton dans la Confédération. Faisant allusion à cette impressionnante et belle manifestation, il admire l'oeuvre d'art qu'est la magnifique cathédrale de St-Gall et compare la Fondation "Pour la Vieillesse" à ces cathédrales du moyen-âge, érigées

avec tant d'art par des architectes et maîtres d'oeuvres dont nous ignorons les noms, monuments inébranlables, magnifiques et harmonieux, témoignant de l'action créatrice, désintéressée et anonyme de nos ancêtres. Le Président de la Confédération mentionne la générosité du canton de St-Gall, qui, l'an passé, après Glaris, a donné à la collecte la moyenne la plus élevée.

Les délégués honorent ensuite la mémoire des fidèles collaborateurs de notre Fondation décédés depuis la dernière Assemblée:

M. J. Wismer de Lucerne, conseiller d'Etat, membre du Comité cantonal de Lucerne depuis 1934, de 1941 à 1950 vice-président, de 1950 à 1952 président de ce comité, mort inopinément le jour de Noël 1952, âgé de 67 ans;

M. E. Rellstab, pasteur à Stäfa, membre du Comité cantonal de Zurich depuis 1924, depuis 1946 membre du bureau de ce comité où la vice-présidence lui fut conférée depuis 1949, décédé après une longue et douloureuse maladie à l'âge de 66 ans;

M. R. Wäber de Berne, avocat, depuis 1932 membre du Comité de la Fondation pour la Vieillesse du canton de Berne, caissier depuis 1937, puis secrétaire dès 1945; mort prématurément à l'âge de 57 ans.

Selon les propositions du président, les délégués élisent scrutateurs Mme. V. Savi-Casella, secrétaire du Comité cantonal du Tessin, MM. Joh. Anderegg, doyen, président du Comité cantonal de Thurgovie évangélique, et A. Bigger, député au Grand Conseil, président du Comité cantonal d'Uri.

2- Appel des délégués des Comités cantonaux et de la Société suisse d'utilité publique ainsi que des reviseurs de comptes.

M. J. Roth, secrétaire de l'Assemblée des délégués, procède à l'appel, et les feuilles de présence sont

mises en circulation.

3- Discours du vice-président de la Fondation,

M. Albert Picot, conseiller aux Etats.

M. Picot remercie tout d'abord l'ancien secrétaire général, M. W. Ammann, d'avoir consacré trente années de sa vie à se dévouer à notre cause et à remplir toutes les tâches qui lui incombait. Ces tâches ne cesseront d'ailleurs pas d'être toujours plus pressantes et plus considérables. L'orateur attire l'attention des délégués tout spécialement sur le fait que l'Assurance-vieillesse fédérale n'est pas à même de suffire à tous les besoins de nos frères et soeurs âgés et qu'il nous faut, à côté de nos institutions financières, multiplier nos efforts personnels en faveur de la vieillesse. Il explique ensuite que les prestations considérables de l'Etat de Genève en faveur de l'aide cantonale à la vieillesse ont eu pour conséquence un résultat de collecte fort maigre dans le canton de Genève.

M. Picot arrive alors au sujet principal de son discours et trace, étayée sur des données statistiques, une description très expressive du développement de l'Assurance fédérale vieillesse et survivants et de la révision de cette loi. Il affirme que l'enfant AVS se porte bien; elle est soutenue selon le manuscrit de M. Picot par 320'000 employeurs, dont 224'000 travaillent avec les caisses cantonales et 90'000 avec les caisses professionnelles. Le service de l'administration, dont la technique se perfectionne toujours plus, n'est pas exagéré, puisque l'AVS n'emploie, dans l'ensemble du pays, que 1'400 employés et que les frais d'administration se montent seulement au 5% du compte annuel. D'autre part, les rentes payées sont toujours plus nombreuses: en 1949, 21'000 personnes ont reçu des rentes; en 1950, 56'000 et en 1951 déjà 96'000. Au cours de l'année 1952, l'AVS a payé 98 millions de rentes ordinaires et 142 millions de rentes tran-

sitoires. Que l'on remarque ces chiffres et qu'on les compare avec les quelques dizaines de millions accordés à la vieillesse par la Confédération dans les années qui ont suivi l'échec de la loi Schulthess!

M. Picot énumère ensuite les améliorations que la loi AVS a subies depuis son entrée en vigueur. La Loi fédérale du 21 décembre 1950 a élevé le plafond limitatif des rentes transitoires, de sorte que le nombre des vieillards soutenus a passé de 215'000 à 258'00 et que les prestations de l'assurance sont montées de 120 millions à 148 millions. En même temps, l'échelle régressive destinée à réduire les prestations d'une partie des indépendants a été portée de 3'600 à 4'800 francs; actuellement, les quatre cinquièmes des indépendants profitent de cette échelle. Comme il restait toujours, en dépit de ces améliorations, un excédent technique de 70 millions par an, on élaborera la nouvelle Loi fédérale du 30 septembre 1953 qui entrera en vigueur le 1er janvier 1954 et qui vise trois objets principaux:

- 1) la cessation de l'obligation de cotiser à partir de l'âge de 65 ans;
- 2) l'amélioration des rentes de vieillesse simples en ce sens que le minimum passe de 480 à 720 francs et le maximum de 1'500 à 1'700 francs. Pour les rentes de couples, le minimum se monte à 1'160 francs au lieu de 770 francs et le maximum à 2'720 francs au lieu de 2'400 francs.
- 3) Outre ces améliorations des rentes ordinaires qui seront sensibles surtout dans les cantons où il n'y a pas d'aide complémentaire à la vieillesse, les rentes transitoires ont également été augmentées; pour les couples âgés par exemple, on passe pour les rentes urbaines de 1'200 à 1'360 francs, pour les rentes mi-rurales de 960 à 1'160 francs et pour les rentes rurales de 770 à 1'020 francs.

Avec ces diverses réformes, on a atteint la limite du possible. L'excédent technique de 70 millions par

an disparaît; il y aura même, chaque année, un tout petit déficit de quelques millions.

M. Picot rappelle, en fin de discours, un fait trop peu connu en général: non seulement le nombre des rentes, mais aussi leurs montants vont en s'accroissant d'année en année. Les rentes se développeront, selon toutes les prévisions, selon le tableau suivant:

année.	nombre des rentiers	somme des rentes
1950	272'000	170 millions
1955	446'000	331 millions
1965	594'000	580 millions
état stationnaire	798'000	1'078 millions.

Lorsqu'on aura atteint le maximum, qui restera stable, les cotisations annuelles ne seront plus suffisantes pour couvrir les dépenses, et il manquerait dans la caisse de l'AVS, si elle ne devrait vivre que des cotisations, environ 200 millions par an. Ces 200 millions, on les trouvera dans les intérêts du fonds central de compensation qui aura atteint à ce moment-là plusieurs milliards. Qu'on ne dise pas que ce fonds représente une accumulation stupide d'or inutile; si l'on se mettait à le piller, la jeunesse serait trompée dans les promesses qui lui sont faites, alors qu'elle paie régulièrement ses cotisations. Un second élément qu'il ne faut pas négliger, c'est que la Confédération et les cantons paient actuellement 160 millions par an et qu'il devront ultérieurement payer 280 millions, puis 350 millions. L'effort fédéral et cantonal, à ce moment-là, sera difficile.

M. Picot termine son allocution en affirmant que l'AVS est une oeuvre viable et durable qui pourra traverser les siècles, tant qu'elle sera gérée avec sagesse et prudence et que l'équilibre des recettes et des dépenses sera maintenu. L'orateur prie les délégués de travailler à l'instruction d'une opinion publique qui connaisse bien les grandes lignes de l'oeuvre pour en respecter la structure.

(Le texte intégral du discours de M. Picot

sera publié dans le numéro de mars 1954 de la revue "Pro Senectute".)

4- Rapport annuel et comptes 1952, rapport des reviseurs de comptes (annexe no. 2 au procès-verbal original).

Le rapport annuel et les comptes 1952 imprimés ont été envoyés aux délégués en même temps que le rapport des reviseurs de comptes.

Le pasteur Hasler, président du Comité cantonal de Zurich, attire l'attention sur la disproportion augmentant de jour en jour entre les recettes et les dépenses des Comités cantonaux et critique très vivement la résolution du Conseil Fédéral selon laquelle ni les cantons ni les fondations "Pour la Vieillesse" et "Pro Juventute" ne pourraient à l'avenir compter sur des subventions supplémentaires. Il ne croit pas que ces réductions soient justifiées vu l'accroissement constant des obligations de notre Fondation et de ses Comités cantonaux; les augmentations des rentes de vieillesse à partir du 1er janvier 1954 seraient rendues en grand partie illusoires par la diminution simultanée des versements de la Fondation. La grande publicité faite à l'AVS serait digne d'éloges, mais il serait dangereux et cela prêterait facilement à des malentendus que de toujours faire connaître les sommes entassées à Berne. Le pasteur Hasler demande au nom de tous les vieillards nécessiteux que la Confédération ne discontinue pas d'accorder des subsides supplémentaires à la Fondation afin que nos protégés puissent eux aussi jouir sans restriction des augmentations fort modestes des rentes fédérales.

M. Etter répond que le Comité directeur ne manquera pas d'examiner cette demande, mais qu'actuellement la Confédération se voyait forcée de faire des économies, aussi longtemps que les citoyens ayant droit de vote refusaient de lui donner des fonds permettant d'accorder ces

subventions.

Le président demande à M. Charles Schnyder von Wartensee, reviseur de comptes, s'il a quelque remarque à faire; celui-ci ne trouve rien à ajouter au rapport des reviseurs.

Sur cela, le rapport annuel et le rapport des reviseurs de comptes sont tacitement approuvés.

5- Approbation du budget pour 1954 (annexe no. 3 au procès-verbal original).

Le budget proposé par le Comité directeur a été envoyé aux délégués avec la lettre de convocation. Il prévoit un déficit de 67'000 francs qui devra être couvert par des dons extraordinaires ou par le fonds de réserve.

Le budget proposé pour 1954 est tacitement approuvé.

6- Attribution de subventions et de crédits à la charge de la Caisse centrale (annexe no. 4 au procès-verbal original).

Les délégués sont déjà en possession des propositions du Comité directeur concernant les subventions à accorder à des asiles de vieillards et les crédits; ils approuvent tacitement ces propositions.

7- Décision concernant la répartition des sommes provenant de la collecte 1953 selon § 5 al. 3 des statuts (annexe no. 5 au procès-verbal original).

La proposition du Comité directeur de faire parvenir aux Comités cantonaux 95% et à la Caisse centrale 5% de la collecte de cette année est tacitement approuvée.

B- Elections

a) Election du président du Comité directeur.

M. Etter annonce, en la regrettant, la décision du président du Comité directeur, M. W. Görtler, de Winterthour, de se démettre de ses fonctions. Membre fondateur, trésorier central pendant de longues années, vice-président, puis de 1952 à 1953 président du Comité directeur, M. Görtler a, par sa largeur de vues, sa prévoyance et son expérience rendu de signalés services à la Fondation. On ne saurait suffisamment les apprécier et nous regrettons vivement de le voir quitter ce poste. C'est pourquoi M. Görtler, sur proposition de M. Etter, est nommé par acclamations premier président d'honneur du Comité directeur. Une charmante jeune fille lui offre un gros bouquet d'oeillets rouges et blancs.

M. W. Saxer, professeur, de Küssnacht, jusqu'à présent vice-président, est, selon la proposition du Comité directeur, élu président par acclamations.

Le nouveau président remercie les délégués de la confiance dont ils viennent de faire preuve; il se présente comme un des pères de l'AVS en sa qualité d'ancien membre de la Commission des experts qui procéda aux délibérations préliminaires. M. Saxer est aujourd'hui membre de la Commission technique de cette oeuvre; il fut en outre pendant plusieurs années président du Secours suisse d'hiver. M. Saxer est d'avis qu'un professeur de l'Ecole polytechnique fédérale jouit d'une position particulièrement privilégiée; il estime normal de servir le pays en acceptant une charge active à la tête d'une oeuvre d'utilité publique. Il relève ensuite le fait que l'AVS ne suffit pas à garantir à nos vieillards une existence exempte de soucis. L'Etat serait, par son assistance publique, le père des vieux, mais ceux-ci ont aussi besoin d'une mère, et leur mère serait la Fondation "Pour la Vieillesse". L'accroissement continu de la vieille génération nous pose de nouveaux

problèmes financiers et sociaux; on devrait s'occuper surtout de la question des logements pour vieillards et des questions médicales (gériatrie). M. Saxer exprime en fin de discours son espoir d'une coopération harmonieuse entre Comités cantonaux et Comité directeur.

M. Görtler, président d'honneur, remercie à son tour cordialement les délégués. Il est heureux d'avoir trouvé en la personne de M. Saxer un successeur distingué et capable, et il exprime sa satisfaction de pouvoir continuer son activité en faveur de la Fondation.

b) Election de nouveaux membres du Comité directeur.

Melle Dora Stockmann, assistante sociale d'Obwalden à Sarnen, et le Dr. Paul Vollenweider, directeur du Service fédéral de l'hygiène publique, sont élus à l'unanimité membres du Comité de direction. Celui-ci a en outre proposé à la Société suisse d'utilité publique de se faire représenter au sein du Comité directeur par M. Konrad Keller, Dr. iur., secrétaire du département d'hygiène publique de la ville de Zurich.

9- Divers.

M. le doyen Kessler, président du Comité cantonal des Grisons, attire l'attention des délégués sur la situation précaire des vieillards dans les régions de montagnes; ceux-ci reçoivent en fait moins de secours que les habitants des villes et sont, par conséquent, bien plus touchés par la réduction des subventions fédérales; se rangeant à l'avis du pasteur Hasler, il demande, lui aussi, que les subventions ne soient pas diminuées.

Le Président de la Confédération déclare que le Comité directeur prendra aussi cette demande en considération et clôt l'assemblée en remerciant les délégués du travail fourni et en exprimant le voeu que leur activité au service de la Fondation ne discontinue pas.

Fin de la séance 15.55 heures.

Le président de
l'Assemblée des délégués :

M. M.

Le secrétaire :

J. Roth

Les scrutateurs :

J. Gair - Casella
J. Gair, Debon.
J. Gair - Arnold

"POUR LA VIEILLESSE"
Fondation nationale suisse

Zurich, le 13 novembre 1953
Mühlebachstrasse 8

Aux membres de l'Assemblée des
délégués de la Fondation Suisse
"Pour la Vieillesse"

Mesdames et Messieurs,

nous avons le plaisir de vous inviter à assister à la
trente-sixième Assemblée ordinaire des délégués de la
Fondation suisse "Pour la Vieillesse" qui aura lieu

Lundi le 23 novembre 1953 à 14 h.30 à St-Gall
(Hôtel Walhalla, Bahnhofplatz)

O r d r e d u j o u r :

1. Discours d'ouverture par le Président de la Fondation,
Monsieur le Président de la Confédération Philippe Etter
2. Appel des délégués des Comités cantonaux et de la
Société suisse d'utilité publique ainsi que des re-
viseurs de comptes (annexe)
3. Rapport annuel et comptes 1952, rapport des reviseurs
de comptes (annexe)
4. Approbation du budget pour 1954 (annexe)
5. Attribution de subventions et de crédits à la charge
de la Caisse centrale (annexe)
6. Décision concernant la répartition des sommes prove-
nant de la collecte 1952 selon § 5 al. 3 des statuts
(annexe)
7. Elections: a) élection du Président du Comité directeur
b) élection de nouveaux membres du Comité
directeur
8. Divers
9. Discours de clôture par le vice-président de la Fon-
dation, Monsieur Albert Picot, Conseiller aux Etats.

Chaque Comité cantonal a droit à deux délégués qui bénéficient du billet de chemin de fer troisième classe aller et retour aux frais de la Caisse centrale. Nous prions tous les Comités cantonaux de déléguer deux représentants à l'assemblée. Nous aurions le plus grand plaisir à voir assister aussi à cette réunion un grand nombre de délégués de la Société suisse d'utilité publique auxquels la Caisse centrale remboursera également les frais du billet troisième classe.

Le matin à 10 h. 45, le secrétaire parlera dans la grande salle de l'hôtel Walhalla de ses constatations et impressions de la vie des vieillards en Angleterre (avec projections lumineuses). Ensuite (à 11 h. 45 environ), après une brève introduction par le secrétaire, sera projeté le film sonore américain "The Steps of Age". Les membres de l'assemblée sont cordialement invités à cette matinée.

Au nom du Comité directeur

Le président: Le secrétaire:

W. Görtler

J. Roth

4 annexes

P.S. Le Comité directeur invite cordialement les participants à prendre part au repas en commun qui sera servi à l'hôtel Walhalla à 12 h. 30.

Les membres de l'assemblée venant de la Suisse romande et du Tessin qui désirent se faire retenir une chambre pour la nuit du 22 au 23 novembre sont priés de s'adresser directement au secrétariat du Comité cantonal de St-Gall, Oberer Graben 8, St-Gall, jusqu'au 18 novembre 1953 si possible. Les frais du logement leur seront remboursés par la Caisse centrale.

FONDATION NATIONALE SUISSE
-POUR LA VIEILLESSE-

Rapport

DU COMITÉ DE DIRECTION
SUR L'EXERCICE

1952



Comité de Direction de la Fondation «Pour la Vieillesse»

W. Gürtler, Winterthour, président.

Hans Weber, vice-directeur de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine, Zurich, trésorier.

Mlle. *Marguerite Alioth*, Ariesheim.

M. Amberger, sous-directeur du Bureau central de Bienfaisance. Genève.

Le colonel *Dr. Marco Antonini*, Lugano.

C. Brandt, conseiller d'Etat, Neuchâtel.

Le pasteur *Paul Etter*, doyen, Brougg.

Le pasteur *G. Felix*, Summaprada, poste Schauenberg p. Thousis.

Albert Keller, anc. conseiller national, Reute.

Mme. *P. Langner-Bleuler*, Genève.

Dr. A. Membrez, curé-doyen, Porrentruy.

Dr. A. Repond, médecin directeur de la Maison de Santé Malévoz, Monthey.

Dr. A. Saxer, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, Berne.

Dr. F. Stähli, conseiller aux Etats, Siebnen.

Max Syz-Tschudi, Zurich.

O. Tobler, anc. préfet de district, St-Gall.

Dr. A. L. Vischer, médecin en chef de l'asile des vieillards de l'Hôpital municipal, Bâle.

Dr. K. Wick, conseiller national, Lucerne.

Le Chanoine *J. Zurkinden*, Guin.

Ch. Schnyder von Wartensee, anc. directeur général de la Banque Nationale Suisse, Berne, reviseur de comptes.

J. Fischbacher, directeur de la Banque Cantonale, Zurich, reviseur de comptes.

Dr. h. c. H. Détraz, industriel, Vevey, suppléant.

Dr. H. Braunschweiler, directeur de l'Union de Banques Suisses, Winterthour, suppléant.

Dr. W. Anmann, Zurich, secrétaire général jusqu'au 31. déc. 1952

Dr. J. Roth, Zurich, » depuis le 1. jan. 1953

Adresse du secrétariat central: Mühlebachstrasse 8, Zurich 8.

Compte de chèques postaux VIII 8501 Zurich.

I. GÉNÉRALITÉS

Cinq ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de l'Assurance-vieillesse et survivants. Le public était, au début, tenté de croire que les tâches essentielles de la Fondation «Pour la Vieillesse» étaient accomplies grâce à l'institution des rentes transitoires et ordinaires, qui iraient chaque année en augmentant. Et les organes de notre Fondation eux-mêmes pensaient volontiers que celle-ci pourrait dorénavant aborder de nouveaux problèmes intéressant la vieillesse, puisqu'elle serait déchargée de son premier devoir: l'assistance aux vieillards. On pensait, entre autre, à l'assistance aux gens d'un certain âge prématurément invalides, à la construction et à l'amélioration des asiles de vieillards et d'incurables, bref, à la «séniculture».

Or, voici le tableau des dépenses et des recettes de nos Comités cantonaux depuis 5 ans, c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur de l'Assurance-vieillesse et survivants:

Prestations des Comités cantonaux.

	Total des secours accordés Fr.	Allocations aux maisons de vieillards et à la séniculture Fr.	Total Fr.
1948	4 164 680.55	233 308.63	4 397 989.18
1949	4 191 294.52	240 602.32	4 431 896.84
1950	4 571 825.04	262 261.—	4 834 086.04
1951	5 076 933.80	363 253.90	5 440 187.70
1952	5 386 261.65	406 421.58	5 792 683.23

Récettes ordinaires des Comités cantonaux.

	Collectes Fr.	Subventions fédérales, cantonales et communales Fr.	Total Fr.
1948	861 651.77	2 761 098.—	3 622 749.77
1949	833 141.21	3 334 224.—	4 167 365.21
1950	871 960.69	3 025 161.—	3 897 121.69
1951	892 005.22	3 812 904.—	4 704 909.22
1952	930 102.48	3 670 151.—	4 600 253.48

Les prestations des Comités cantonaux augmentent d'année en année. La disproportion entre leurs recettes ordinaires et leurs dépenses est de plus en plus alarmante. Comparons tout d'abord

la subvention de la Confédération (arrêtés fédéraux du 8 octobre 1948 et du 5 octobre 1950) avec les prestations des Comités cantonaux. Depuis le 1er janvier 1948, le subside de la Confédération à notre Fondation a été réduit de 3 à 2 millions de francs par an. Toutefois, depuis le premier janvier 1951, il a été augmenté de frs. 300 000.—, pour tenir compte du renchérissement du coût de la vie et du fait que l'aide de la Confédération a été étendue aux vieillards étrangers nécessiteux établis en Suisse au moins depuis 10 ans. Mais cette subvention, même augmentée à fr. 2 300 000.—, suffit de moins en moins à faire face à la misère qui menace beaucoup de nos vieillards.

	Subventions selon arrêté fédéral	Dépenses supplémentaires non couvertes par les subventions fédérales et les allocations cantonales provenant de ressources fédérales
	Fr.	Fr.
1948	3 116 851.—	221 052.—
1949	3 218 364.—	561 588.—
1950	3 606 089.—	782 615.—
1951	4 704 710.—	1 702 350.—
1952	5 089 941.—	2 133 757.—

L'année passée, le total des subventions de la Confédération n'a donc couvert qu'un peu plus de la moitié des prestations des Comités cantonaux en faveur des cas les plus graves (arrêté fédéral du 5 octobre 1950). Il s'agit là d'un fait qui doit retenir notre attention. Il est vrai que les cantons et les communes ont encore alloué à leurs Comités cantonaux la somme de fr. 742 128.— prélevée sur leurs propres ressources. Mais, déduction faite de ces prestations cantonales et communales, un montant de fr. 1 391 629.— demeure néanmoins à la charge des Comités cantonaux, somme à laquelle il faut ajouter fr. 240 018.— pour l'assistance aux vieillards prématurément invalides, fr. 181 767.— pour les subsides aux maisons de vieillards incurables et, enfin, fr. 224 655.— pour la «séniculture». Les Comités cantonaux ont donc dépensé, en 1952, la somme de fr. 2 038 069.—, alors que la collecte ne leur a rapporté que fr. 930 102.48 ou, plus exactement, déduction faite des cinq pour cent revenant à la caisse centrale de la Fondation, à fr. 883 597.—. Si l'on ne porte remède à cette situation, les Comités cantonaux se trouveront rapidement démunis de ressources.

Nous espérons très vivement que l'augmentation des rentes transitoires et ordinaires, envisagée par la révision de la loi fédérale sur l'AVS, allégera quelque peu les charges des cantons.

II. ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

La 35ème Assemblée des Délégués a eu lieu à Zoug, le 17 novembre 1952. Devant un nombreux auditoire qui remplissait la salle du Grand-Conseil mise à notre disposition, le Dr. W. Ammann, secrétaire-général sortant, fit un exposé sur le développement de l'assistance aux vieillards, sur l'Assurance-vieillesse et survivants et sur la «séniculture». Il résuma l'œuvre accomplie par la Fondation depuis son début à ce jour, et exposa les tâches qu'elle doit encore entreprendre.

L'Assemblée des Délégués proprement dite eut lieu dans l'après-midi. 76 personnes, dont 46 délégués des Comités cantonaux et 7 représentants de la Société Suisse d'Utilité Publique, y prirent part. M. le Conseiller fédéral Etter ouvrit la séance par une brève allocution, remerciant le Dr. Steimer, président du Comité cantonal de Zoug, et M. Iten, préfet, de l'aimable accueil qui fut réservé soit à l'Assemblée, soit à lui-même. Il dit sa fierté de recevoir les délégués de notre Fondation dans la cité de ses pères: Zoug est, en effet, son lieu d'origine, le petit coin de terre auquel il demeure profondément attaché.

La Fondation a tenu à réunir, cette année, ses délégués à Zoug, à l'occasion du 600ème anniversaire de l'entrée de ce canton dans la Confédération. Le texte de son alliance avec les Confédérés débute par une promesse d'entre-aide morale et matérielle. Le peuple suisse n'a pas failli à cette obligation, durant l'année écoulée, envers ses concitoyens âgés. Il peut en tirer quelque fierté, de même que de l'œuvre considérable d'assistance et d'utilité publique, accomplie dans tout le pays. M. Etter remercie tout particulièrement la presse pour l'appui constant qu'elle apporte à notre Fondation.

M. le Conseiller fédéral Etter termine son allocution en faisant allusion aux merveilleux couchers de soleil sur le lac de Zoug, que l'on peut admirer depuis la terrasse de l'église St-Michel. Il émet le vœu que, grâce aux efforts de la Fondation, le soir de la vie

soit pour nos vieillards comme un beau coucher de soleil, paisible et sans soucis.

Le président honore la mémoire des délégués décédés depuis la dernière Assemblée: M. R. Hohl-Custer, ancien juge cantonal, membre depuis 1919 et président de 1930 à 1941 du Comité cantonal d'Appenzell Rh. ext., M. Joh. Schnyder, président du Bureau du Comité cantonal de Soleure de 1949 à 1952, M. J. Tobler, caissier du Comité d'Appenzell Rh. ext. de 1947 à 1952 et M. P. Flütsch, secrétaire du Comité cantonal des Grisons depuis 1950.

Le rapport annuel et les comptes de l'exercice 1951 sont approuvés, ainsi que le budget pour 1953, qui prévoit un déficit de fr. 71 000.—. Celui-ci devra être couvert soit par des dons extraordinaires, soit par le fonds de réserve. Les subventions et crédits suivants, proposés par le Comité de direction, sont accordés: Altersheim Schloss Hauptwil: fr. 10 000.—, Altersheim Huttwil fr. 8000.—, Altersheim der Sarnen Pflegerinnen, à Sarnen: fr. 5000.—, Asile St-François, Sion: fr. 5000.—, Asilo Luigi Rossi, Capolago: fr. 4000.—, Evangelisches Talasyl des Bündner Oberlandes, Ilanz: fr. 5000.—, Pflegeheim Oberhalbstein, Savognin: fr. 7000.—, Ricovero D. Guanella, Castel San Pietro: fr. 6000.—, aide à la vieillesse dans les régions de montagnes: fr. 25 000.—, subsides à l'hospitalisation de vieillards aveugles et sourds-muets: fr. 5000.—, encouragement de la «Séniculture»: fr. 25 000.—, aide à des vieux de 60 à 65 ans, prématurément invalides: fr. 5000.—, crédit pour le Comité de direction: fr. 10 000.—, secours supplémentaires: fr. 10 000.—, soit au total fr. 130 000.—. Selon l'usage, le 95 % du résultat de la collecte annuelle sera versé aux Comités cantonaux.

Suivent les élections. — M. le Conseiller fédéral Etter rend hommage à l'activité du secrétaire général, le Dr. W. Ammann, qui, après plus de 30 ans de dévouement à notre œuvre, se retirera à la fin de l'année; il le remercie, au nom du Comité de direction et de l'Assemblée des délégués, des excellents services rendus. Par acclamations, M. Ammann est élu membre du Comité de direction. Sont également élus au sein du Comité de direction: M. G. Bernasconi, secrétaire de l'Union Syndicale Suisse, en remplacement de M. Charles Schürch, et le Dr. Arthur Schmid, Conseiller national. Sur proposition du Comité de direction, M. Johannes Roth,

docteur en droit, originaire de Zurich et Teufen (Appenzell Rh. ext.), est nommé secrétaire du Comité de Direction et de l'Assemblée des délégués.

Le vice-président de l'Assemblée des délégués, M. A. Picot, Conseiller aux Etats, n'ayant pu assister à la réunion, le Rév. Doyen A. Membrez clôture la séance par une allocution en français.

III. COMITÉS CANTONAUX.

Collecte. Le résultat global des collectes des Comités cantonaux s'est amélioré. Il avait subi une forte baisse à la suite de l'entrée en vigueur du régime transitoire et des rentes ordinaires de l'Assurance-vieillesse et survivants, mais semble vouloir s'élever à nouveau. En effet, la collecte a considérablement augmenté, puisque son total a passé de fr. 892 005.22 en 1951 à fr. 930 190.48 en 1952 (voir tableau 1); elle s'est approchée du but d'un million de francs que nous nous étions posé l'année dernière et que nous croyons pouvoir atteindre dans un avenir prochain.

Dix-huit Comités cantonaux, soit les deux tiers de ceux-ci, sont parvenus à améliorer le résultat de leur collecte. Le Comité vaudois qui, l'année passée, s'était contenté d'une collecte par chèque postal, a réussi à presque doubler son résultat cette année-ci, grâce au retour au système éprouvé de la collecte à domicile. Nous espérons que d'autres, parmi les cantons qui ont renoncé à ce mode de faire après l'entrée en vigueur de l'AVS, suivront cet exemple et reviendront au système de la collecte de porte à porte, dont le résultat est infiniment meilleur. Nous savons qu'il n'est pas facile, étant donné les multiples collectes et autres actions de secours, entreprises à grand renfort de propagande massive ou de pressions auxquelles on ne peut guère résister, de frapper aux portes pour demander de l'aide en faveur des vieillards indigents. Il faut pour cela être profondément convaincu de la nécessité absolue de trouver des fonds pour notre œuvre et être capable aussi de surmonter un sentiment de gêne bien compréhensible. C'est pourquoi nous tenons à remercier ici tout particulièrement nos collaborateurs et collaboratrices dans les cantons et les communes pour leur activité et leur dévouement en faveur des vieillards nécessiteux. Notre Fondation peut heureusement compter sur l'appui de très nombreux amis, dans toutes les parties du pays et dans toutes les

classes de la population, qui soutiennent et encouragent ses efforts. Nous leur exprimons ici notre profonde gratitude pour leur compréhension à l'égard de l'œuvre que nous avons entreprise, et pour leur fidèle et constant soutien.

Tableau 1

Résultats des collectes 1951

	par tête Cts.	abs. Fr.	1951 Fr.
Argovie	24,07	72 411.55	66 767.91
Appenzell Rh.-ext.	24,91	11 943.75	11 296.80
Appenzell Rh.-int.	22,34	2 999.10	2 796.—
Bâle-campagne	23,90	25 710.10	26 003.30
Bâle-ville	19,33	37 992.32	38 264.41
Berne	15,26	111 645.80	111 774.38
Berne Jura-Nord	15,04	10 593.50	10 455.—
Fribourg	9,92	15 745.20	14 661.45
Genève	6,75	13 713.05	13 762.50
Glaris	37,24	14 026.80	13 172.70
Grisons	14,45	19 806.25	19 450.—
Lucerne	13,62	30 401.30	29 854.15
Neuchâtel	7,94	10 181.70	7 694.15
Nidwalden	12,33	2 390.—	2 180.—
Obwalden	22,96	5 080.80	5 168.60
St-Gall	37,05	114 514.95	115 380.72
Schaffhouse	11,99	6 897.—	7 113.30
Schwyz	16,18	11 503.60	10 434.15
Soleure	31,04	52 921.30	52 601.74
Thurgovie évang.	33,44*	30 934.70	30 884.75
Thurgovie cath.	22,55*	10 070.10	9 134.55
Ticino	14,43	25 267.55	25 897.42
Uri	23,28	6 648.75	5 730.20
Valais	8,46	13 466.10	16 316.70
Vaud	9,01	34 009.37	17 675.02
Zoug	25,88	10 930.65	9 582.05
Zurich	29,39	228 385.19	217 953.27
Suisse	19,73	930 190.48	892 005.22

* Selon le résultat du recensement de la population de 1941

D'après le tableau général des collectes annuelles de la Fondation (voir tableau 2), nos Comités cantonaux ont réunis, de 1918 à 1952, soit pendant 35 ans, un montant total de fr. 28 434 581.64. Dans ce chiffre, les frais des collectes cantonales ont été déduits du résultat brut annuel qui, pour 1952, s'est élevé à fr. 992 483.87.

Tableau 2

Collectes annuelles de la Fondation
1918—1952

1918	Fr.	246 754.96	1936	Fr.	827 753.64
1919	»	561 417.84	1937	»	867 798.07
1920	»	420 089.46	1938	»	875 800.94
1921	»	472 015.38	1939	»	891 242.67
1922	»	565 419.02	1940	»	915 271.41
1923	»	617 775.29	1941	»	952 756.81
1924	»	622 940.74	1942	»	1 048 837.69
1925	»	704 151.82	1943	»	1 067 776.96
1926	»	757 545.82	1944	»	1 099 139.53
1927	»	790 607.29	1945	»	1 084 062.26
1928	»	848 156.12	1946	»	979 755.49
1929	»	889 326.70	1947	»	760 760.22
1930	»	878 761.77	1948	»	861 651.77
1931	»	851 529.65	1949	»	833 141.21
1932	»	894 298.22	1950	»	871 960.69
1933	»	876 835.19	1951	»	892 005.22
1934	»	838 950.03	1952	»	930 190.48
1935	»	838 101.28			
1918—1935	»	12 674 676.58	1936—1952	»	15 759 905.06

Subsides des cantons et des communes. Leur total a passé de fr. 815 044.35 en 1951 à fr. 742 127.67 en 1952 (voir tableau 3). Cette diminution est due surtout à la réduction des allocations versées par le canton de St-Gall et de ses communes.

Assistance. Le nombre des personnes assistées, comme aussi le total des secours distribués, ont sensiblement augmenté au cours de cette année. Cela est dû au nombre toujours plus élevé de vieillards, hommes et femmes, et aussi au fait que la situation écono-

mique de notre pays, exceptionnellement favorable depuis quelques années sous l'influence de la haute conjoncture, a tendance à baisser quelque peu. Le nombre des gens d'âge, des vieillards prématurément invalides, comme aussi celui des veuves sans enfants mineurs, qui sont secourus par les Comités cantonaux, a augmenté, l'année passée, de plus de mille, puisqu'il a passé de 23 905 en 1951 à 25 075 en 1952 (voir tableau 4). La plus forte augmentation s'est produite à Lucerne, St-Gall et Zurich, ces cantons ayant eu chacun 200 vieillards de plus à secourir. Dans l'ensemble, 20 Comités cantonaux ont vu augmenter, cette année-ci, le nombre de leurs vieillards assistés.

Tableau 3

Subsides cantonaux et communaux aux Comités cantonaux

	1952 Fr.	1951 Fr.
Argovie	17 568.30	17 572.10
Appenzell Rh.-ext.	2 500.—	2 500.—
Appenzell Rh.-int.	700.—	700.—
Bâle-campagne	5 000.—	5 000.—
Grisons	10 000.—	10 000.—
Nidwalden	500.—	500.—
Obwalden	1 555.—	1 465.—
St-Gall	563 678.37	636 003.25
Schaffhouse	946.—*	788.—*
Schwyz	500.—	1 000.—
Soleure	5 000.—	5 000.—
Thurgovie évang.	672.—	672.—
Thurgovie cath.	328.—	328.—
Ticino	8 880.—	9 136.—
Uri	3 000.—	3 000.—
Vaud	120 000.—	120 000.—
Zoug	1 350.—	1 380.—
Suisse	742 127.67	815 044.35

* Part des frais d'administration.

En conséquence, le total des secours distribués a passé de fr. 5 076 933.80 en 1951 à fr. 5 386 271.67 en 1952, soit une augmentation de fr. 309 337.87. Plus de la moitié de cette somme a

été dépensée dans le canton de St-Gall. Au total, 22 Comités cantonaux ont pu augmenter, d'une manière plus ou moins sensible, leurs prestations. Le secours individuel moyen n'a, toutefois, été que légèrement plus élevé que les années précédentes, puisqu'il a

Tableau 4

Nombre des vieillards besogneux et total des secours accordés

	Nombre des vieillards		Total des secours	
	1952	1951	1952 Fr.	1951 Fr.
Argovie	1 620	1 616	218 436.—	215 365.—
Appenzell Rh.-ext.	404	384	79 290.—	72 970.—
Appenzell Rh.-int.	214	208	18 388.45	17 643.—
Bâle-campagne	571	556	83 855.—	81 071.—
Bâle-ville	525	532	180 455.60	170 091.50
Berne	2 547	2 485	436 020.60	437 741.60
Berne Jura-Nord	926	967	53 599.70	60 507.20
Fribourg	643	540	90 172.02	92 045.35
Genève	463	485	142 944.—	146 295.45
Glaris	184	178	27 195.—	25 710.—
Grisons	845	811	115 775.—	110 965.—
Lucerne	1 174	931	197 891.—	184 297.20
Neuenburg	228	222	71 640.—	65 544.20
Nidwalden	94	98	10 970.—	10 811.65
Obwalden	149	153	14 840.—	14 960.60
St-Gall	3 790	3 553	1 510 750.—	1 340 944.—
Schaffhouse	265	210	54 475.—	51 090.—
Schwyz	585	510	59 770.—	56 395.—
Soleure	809	705	91 781.—	83 097.49
Thurgovie évang.	564	506	91 550.—	81 365.—
Thurgovie cath.	264	204	34 340.—	32 075.—
Ticino	2 328	2 219	225 723.90	201 095.90
Uri	188	185	27 180.—	26 160.—
Valais	956	958	129 270.—	117 540.—
Vaud	1 094	1 301	332 794.—	316 944.19
Zoug	319	318	68 061.35	63 559.65
Zurich	3 326	3 070	1 019 104.05	1 000 649.42
Suisse	25 075	23 905	5 386 271.67	5 076 933.80

passé de fr. 212.— en 1951 à fr. 215.— en 1952; il a été d'environ 18 francs par mois.

Subsides aux asiles de vieillards et autres subventions. Les prestations des Comités cantonaux ont passé de fr. 160 397.45 en 1951 à fr. 181 767.13 en 1952 (voir tableau 5). Cette augmentation provient de ce que les Comités cantonaux sont de plus en plus obligés de venir individuellement en aide à des vieillards dans le besoin.

Tableau 5

Subsides aux asiles de vieillards et autres subventions.

	1952 Fr.	1951 Fr.
Argovie	—.—	10 000.—
Appenzell Rh.-int.	5 000.—	5 000.—
Berne*	156 788.43	86 355.55
Neuchâtel	550.—	550.—
Obwalden	—.—	6 000.—
St-Gall	—.—	35 000.—
Ticino	818.70	2 813.10
Thurgovie évang.	5 000.—	—.—
Uri	310.—	310.—
Zurich	13 300.—	13 868.80
Total pour la Suisse	181 767.13	160 397.45

* Y compris les prestations des sections de district.

«Séniculture». Les prestations des Comités cantonaux pour l'action si importante et en plein développement de l'assistance volontaire à nos vieillards, ont heureusement pu être encore augmentées, puisqu'elles ont passé de fr. 202 856.45 en 1951 à fr. 224 654.75 en 1952 (voir tableau 6). Dix-neuf, soit plus des deux tiers des Comités cantonaux, déploient une activité croissante et diverse dans ce domaine, où il est certainement possible d'obtenir d'excellents résultats.

Total des dépenses de la Fondation. Les Comités cantonaux de la Fondation ont dépensé, en 1952, pour des secours individuels, des subventions à des asiles de vieillards et pour la séniculture en général, la somme de fr. 5 792 683.23 (fr. 5 440 187.50 en 1951):

Tableau 6

Dépenses pour la sénéculture

	1952 Fr.	1951 Fr.
Argovie	11 923.60	7 496.50
Appenzell Rh.-ext.	13 452.90	17 860.15
Appenzell Rh.-int.	300.—	200.—
Bâle-campagne	3 926.60	3 499.50
Bâle-ville	8 672.90	9 285.81
Berne	817.—	663.—
Berne Jura-Nord	3 067.35	4 359.70
Fribourg	1 682.—	1 836.—
Genève	577.95	338.10
Glaris	1 119.—	905.—
Grisons	1 530.20	850.—
Lucerne	1 424.25	1 025.15
Nidwalden	1 447.—	987.—
Obwalden	80.—	20.—
St-Gall	13 654.60	6 278.—
Schaffhouse	7 640.75	6 571.60
Schwyz	100.—	400.—
Soleure	32 799.—	32 477.50
Thurgovie évang.	1 525.40	1 564.—
Thurgovie cath.	300.—	150.—
Ticino	4 645.—	4 585.—
Uri	1 084.60	897.10
Valais	1 646.60	2 314.92
Vaud	27 892.90	27 175.75
Zoug	1 086.45	838.30
Zurich	82 258.70	70 278.37
Suisse	224 654.75	202 856.45

Voir tableau 7. De 1918 à 1952, soit pendant 35 ans, ils ont distribué au total, pour l'aide à la vieillesse, fr. 116 198 112.42. Si nous ajoutons à ce montant les prestations de notre caisse centrale, la Fondation suisse «Pour la Vieillesse» a dépensé, depuis sa création en 1918, plus de fr. 118 370 000.— pour soulager la misère et améliorer le sort des vieillards nécessiteux de notre pays.

Tableau 7

Secours 1918—1952

	Nombre des vieillards besogneux*	Total des secours accordés	Allocation à des asiles et pour sénéculture
		Fr.	Fr.
1918/20	2 434	246 782.54	78 500.—
1921	3 989	347 454.60	68 904.85
1922	4 825	462 721.80	50 876.84
1923	6 709	686 017.15	67 072.70
1924	7 931	825 752.70	36 719.03
1925	9 616	973 581.10	27 001.03
1926	10 970	1 098 812.07	104 876.80
1927	11 876	1 136 275.40	118 172.65
1928	13 990	1 301 594.95	58 273.62
1929	16 280	1 576 915.59	97 992.40
1930	18 651	1 822 833.48	21 816.50
1931	20 821	2 047 047.28	13 100.33
1932	23 558	2 423 963.65	20 330.90
1933	27 089	2 922 007.05	12 241.65
1934	30 953	3 398 257.14	19 450.—
1935	33 515	3 775 270.33	7 767.20
1936	36 290	3 989 482.12	12 100.45
1937	38 089	4 111 809.95	52 917.10
1938	39 226	4 298 050.88	57 115.25
1939	39 470	4 466 336.68	65 676.80
1940	38 911	4 684 474.79	58 486.76
1941	39 136	5 337 613.56	130 853.20
1942	40 880	6 581 292.29	133 684.46
1943	39 916	7 776 029.79	171 199.94
1944	40 402	8 677 999.81	209 469.91
1945	31 935	6 456 850.86	243 129.05
1946	23 261	3 323 805.76	207 602.98
1947	22 387	4 005 967.01	399 036.63
1948	25 560	4 164 680.55	233 308.63
1949	22 806	4 191 294.52	240 602.32
1950	22 935	4 571 825.04	264 261.05
1951	23 905	5 076 933.80	363 253.90
1952	25 075	5 386 261.65	406 421.58

IV. COMITÉ DE DIRECTION

Pendant les six premiers mois de l'année, le Comité de direction et surtout le Bureau s'occupèrent de trouver un nouveau secrétaire général en remplacement de M. W. Ammann, qui se retirera à la fin de 1952. Plus de 100 personnes répondirent à une seule annonce parue dans la «Neue Zürcher Zeitung», dont 9 furent invitées à se présenter. Puis le Bureau examina encore deux autres candidatures et convoqua les intéressés à un entretien personnel. Le Comité de direction, tenant compte de l'avis unanime des membres du Bureau, proposa à l'Assemblée des délégués la nomination de M. Johannes Roth, docteur en droit, de Zurich et Teufen (Appenzell Rh.-ext.).

Nous avons l'agréable devoir de remercier très chaleureusement le Dr. W. Ammann pour les bons et précieux services qu'il a rendus à la Fondation pendant plus de 30 ans. Nous sommes heureux de nous être assuré sa collaboration future par sa nomination au sein du Comité de direction.

M. le pasteur G. Felix et M. Syz, membres du Comité de direction, ont donné leur démission. Tenant compte du vœu émis par le pasteur Felix, son successeur fut élu en la personne de M. le Doyen J. Kessler, président du Comité cantonal des Grisons et délégué de la Société Suisse d'Utilité Publique auprès de notre Comité de direction. Le Dr. Walter Saxer, professeur à l'École Polytechnique Fédérale, fut élu au poste laissé vacant par le Prof. E. Delaquis, décédé. L'Assemblée des délégués nomma, en outre, au sein du Comité de direction, les personnalités suivantes: M. Giacomo Bernasconi, secrétaire de la Fédération Syndicale Suisse (en remplacement de M. Charles Schürch, décédé), le Dr. A. Schmid, Conseiller national, et le Dr. W. Ammann.

A la suite d'une discussion sur le postulat présenté par le Conseiller national Meister concernant l'aide financière de la Confédération aux asiles de vieillards, postulat que le Conseil fédéral accepta de mettre à l'étude, M. Saxer, directeur du Bureau fédéral des Assurances sociales, proposa que la Fondation procède à une enquête sur les besoins financiers de ces établissements. Dans une séance ultérieure, le Comité de direction étudia la manière de procéder à cette enquête et décida de rédiger un questionnaire.

qui sera envoyé à tous les Comités cantonaux, aux asiles de vieillards et aux établissements pour gens d'âge incurables, afin de rassembler des renseignements exacts sur leurs besoins.

Le Comité de direction discuta aussi de l'enquête faite par la Société Suisse d'Utilité Publique au sujet de la possibilité de trouver une occupation pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Cette enquête fut entreprise à la suite d'un postulat présenté par le Conseiller national Bucher, qui avait demandé que le Conseil Fédéral examine la question. Le Comité de direction décida que notre Fondation contribuerait aux frais de cette enquête qui, pour le moment, se limite au canton de Zurich.

V. SECRETARIAT CENTRAL

Les hommes passent . . . , mais l'œuvre demeure. Depuis la création de notre Fondation, deux secrétaires généraux se sont succédés: M. Maurice Champod, qui demeura en fonction de l'automne 1917 au 31 mars 1922, et M. Werner Ammann, qui nous assura sa collaboration dès le 1er avril 1922 et se retirera à la fin de cette année. Tandis que le premier organisa le travail de la Fondation et créa les Comités cantonaux, le second poursuivit cette œuvre, à laquelle il se consacra tout entier. Une de ses tâches principales consistait à soutenir et à conseiller les Comités cantonaux dans leurs efforts pour se procurer les fonds indispensables à leurs devoirs d'assistance envers les vieillards dans la gêne. Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'AVS c'était un problème de plus en plus difficile à résoudre, étant donné l'augmentation constante des gens d'âge. A la suite de l'application de la loi fédérale du 6 juillet 1947, il dut aussi introduire, dans l'activité de la Fondation, les modifications découlant de cette loi. Les étapes les plus importantes du développement de l'activité de notre Fondation sont indiquées dans le tableau ci-dessous:

	Collecte	Allocations d'organes publiques	total des recettes ordinaires	montant des secours	maisons de vieillards seneculture	total des prestations
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1918/19	520 239 (t. Collecte)		520 239	—	—	—
1921	472 015	—	472 015	347 455	98 905	446 360
1944	1 099 140	4 822 374	5 921 514	8 678 000	292 781	8 970 781
1952	980 102	3 670 151	4 600 253	5 386 262	544 842	5 931 104

En 1923, la revue trimestrielle «Pro Senectute» vint remplacer les «Nouvelles de la Fondation 'Pour la Vieillesse'», publication qui était surtout destinée aux collaborateurs de la Fondation. Lors du 25ème anniversaire de sa création, notre revue comptait 12 000 abonnés payants. Ce fut un maximum et ce chiffre diminua avec l'introduction de l'Assurance-vieillesse et survivants, car beaucoup d'abonnés crurent alors que les buts de la Fondation étaient désormais atteints. En 1952, notre revue tira régulièrement à 15 000 exemplaires, dont 9000 abonnements payants.

Le troisième secrétaire général, prévu par le Comité de direction, M. Johannes Roth, entra en fonction au début du mois d'août, à titre de secrétaire adjoint tout d'abord. Suivant le conseil du Dr. A. Repond, il assista au congrès de la Fédération Mondiale pour la Santé Mentale, qui eut lieu à Bruxelles dans le courant de l'été, afin de s'initier aux problèmes de la gérontologie et de prendre contact avec certains membres de cette conférence internationale, spécialistes en la matière. Il fut mis au courant de ses tâches futures par le secrétaire général et accompagna ce dernier dans ses visites aux asiles de vieillards dans les cantons de Berne, Obwalden, Grisons, Thurgovie, Tessin et Valais.

La collecte annuelle des Comités cantonaux fut appuyée par un émouvant appel de M. le Conseiller Fédéral Etter et par un texte invitant le peuple suisse à soutenir notre action. La souriante «Vieille Dame au bouquet», œuvre du peintre Kurt Wirth, de Berne, qui fut choisie pour notre affiche de propagande, contribua certainement au succès de notre collecte, de même qu'une reproduction du peintre Pietro Chiesa, «Prières», le tableau préféré du premier président de notre Fondation, le Conseiller fédéral G. Motta.

VI. COMPTES

Les comptes de l'exercice 1952 accusent un excédent de dépenses de fr. 35 172.52, porté en déduction du capital de la Fondation. Ce résultat est dû aussi bien à la diminution des recettes, qu'à l'augmentation des dépenses. Les dons directs ne se sont élevés, cette année, qu'à fr. 34 609.90, alors qu'ils avaient été de fr. 146 858.75 en 1951. D'autre part, nous avons dépensé, en dons et secours, la somme de fr. 174 509.68 alors que, l'année passée,

cette rubrique s'était élevée à fr. 145 686.50. — Fort heureusement, la collecte des Comités cantonaux a donné un résultat meilleur que les années précédentes, ce qui augmenta aussi la part de 5 % revenant à notre caisse centrale. Elle s'est élevée à fr. 46 505.06 et fut de fr. 1 904.14 supérieure à celle de l'année dernière. Mais, d'autre part, la caisse centrale a dépensé fr. 3 968.25 de plus que les années précédentes pour la propagande en faveur de la collecte des Comités cantonaux. Les frais d'administration ont dépassé de fr. 3 765.54 ceux de l'année précédente, ce qui est dû aux dépenses faites pour la formation du nouveau secrétaire général, et aussi à l'adaptation du fonds de prévoyance du personnel aux conditions économiques actuelles.

Au Bilan, il y a une diminution de fr. 99 810.— des titres en portefeuille, tandis que les avoirs en banques ont augmenté de fr. 33 502.12. Les fonds disponibles, pour autant qu'ils ne doivent pas servir à des paiements, ont été investis dans des placements fermes au début de l'année 1953.

Le montant global des différents fonds a diminué de fr. 15 001.50. Nous avons, comme d'habitude, prélevé fr. 20 000.— sur le fonds N.-R. De cette somme, fr. 10 000.— ont été versés au compte «Aide à la vieillesse dans les régions de montagnes», fr. 5000.— au compte «Secours supplémentaires» et fr. 5000.— au compte «Encouragement de la séniculture».

Au nom, du Comité de direction:

Le président: *Werner Gürtler.*

Le secrétaire: *W. Ammann.*

RECETTES

a) Comptes de la fondation.

DÉPENSES

Collectes cantonales	930 102,48	
Part revenant aux Comités cantonaux	883 587,42	46 505,06
Dons directs	34 559,90	
Dons destinés à des buts particuliers	50.—	34 609,90
Intérêts du portefeuille	126 189,50	
Intérêts des fonds	24 760,10	101 439,40
Prélèvements sur comptes:		
Encouragement de la séniculture	8 987,60	
Aide à la vieillesse dans les régions de montagnes	8 600.—	
Femmes isolées dans les régions de montagnes	6 220.—	
Aide aux Suisses âgés à l'étranger	1 200.—	
Secours supplémentaires	13 530.—	
Fonds Dürr-Widmer pour infirmes de 60 à 65 ans	8 819.—	
Legs Anna Riesterer pour demoiselles isolées de nationalité suisse	1 645.—	49 011,60
Fonds N.-R.		20 000.—
Diminution du capital de la Fondation		35 172,52

286 738,48

Administration:		
Frais généraux	10 885,15	
Frais de voyages	804,60	
Traitements et salaires	32 617,50	
AVS et assurance du personnel	3 669,45	
Assemblée des délégués, Comité de direction	3 941,50	
Rapport annuel	1 120.—	53 038,20
Propagande en vue des collectes cantonales		25 980,60
Subventions et secours:		
Altersheim Schloss Hauptwil	10 000.—	
Altersheim Huttwil	8 000.—	
Altersheim der Sarner Pflegerinnen, Sarnen	5 000.—	
Asile St-François, Sion	5 000.—	
Asilo Luigi Rossi, Capolago	4 000.—	
Evangel. Talasyl Bündner Oberland, Ilanz	5 000.—	
Pflegeheim Oberhalbstein, Savognin	7 000.—	
Ricovero D. Guanella, Castel San Pietro	6 000.—	
Encouragement de la séniculture	33 997,80	
Aide à la vieillesse dans les régions de montagnes	33 600.—	
Femmes isolées dans les régions de montagnes	6 220.—	
Subsides à l'hospitalisation de vieillards aveugles ou sourds-muets	5 840.—	
Aide aux Suisses âgés à l'étranger	1 200.—	
Secours supplémentaires	23 530.—	
Fonds Dürr-Widmer	8 819.—	
Legs Anna Riesterer	1 645.—	
Crédit du Comité de direction	9 658,08	174 509,88
Versements aux comptes:		
Encouragement de la séniculture	5 000.—	
Aide à la vieillesse dans les régions de montagnes	10 050.—	
Infirmes de 60 à 65 ans	10 000.—	
Subsides à l'hospitalisation de vieillards aveugles ou sourds-muets	3 160.—	
Secours supplémentaires	5 000.—	33 210.—

286 738,48

COMPTES DE LA FONDATION NATIONALE SUISSE « POUR LA VIEILLESSE » POUR L'ANNÉE 1952

ACTIF

Caisse et chèques postaux	8 726,79
Avoir en banques	102 568,80
Titres en portefeuille (y compris les titres de fonds légés pour buts particuliers)	2 408 838,26
Hypothèques en premier rang	1 293 250,—
Valeurs chargées d'usufruit	82 500,—
Comités cantonaux	51 991,41
Débiteurs	9 523,90
Succession D.	1,—
Succession H.	1,—
Postes transitoires	248,—

3 968 651,16

PASSIF

Encouragement de la séniculture	95 559,10
Aide à la vieillesse dans les régions de montagnes	98 264,54
Femmes isolées dans les régions de montagnes	11 319,60
Hospitalisation de vieillards aveugles ou sourds-muets	31,460,10
Aide aux Suisses âgés à l'étranger	12 653,99
Secours supplémentaires	47 767,70
Infirmes de 60 à 65 ans	15 000,—
Fonds de février	39 476,—
Fonds N.-R.	128 527,10
Fonds de prévoyance du personnel	263 929,15
Imprimés et gravures	30 886,10
Revue	60 635,04
Créditeurs	351,95
Subventions garanties	61 640,10
Postes transitoires	37 740,60
Fonds légés pour buts particuliers:	
Fonds des amis de nos vallées de montagnes	107 700,25
Fonds Oakley pour femmes isolées dans les régions de montagnes	197 917,60
Fonds Dreyfus-Brodsky pour séniculture	24 276,35
Fonds A. Dürr-Widmer	195 531,50
Legs Anna Riesterer	2 082,85
Successions D. et H.	2,—
Valeurs chargées d'usufruit	82 500,—
Capital de la fondation au 31 décembre 1952	2 413 429,54

3 968 651,16

b) Compte de la subvention fédérale

Solde le 1er janvier 1952	511 653,70
Subventions de la Confédération 1952	2 300 000,—
Intérêts pour l'année 1952	7 101,05
	<u>2 818 754,75</u>

Remis aux Comités cantonaux:	
du solde disponible le 1er janvier 1952	507 000,—
des subventions de la Confédération 1952	1 800 000,—
Solde le 31 décembre 1952	511 754,75
	<u>2 818 754,75</u>

Rapport des reviseurs de comptes sur les comptes de l'exercice 1952 de la Fondation suisse «Pour la vieillesse»

Le trésorier, M. le vice-directeur Hans Weber, nous a remis, le 21 mai 1953, le rapport de la Société fiduciaire «FIDES» sur les comptes de la Fondation pour 1952.

Ce rapport détaillé et soigneusement rédigé, donne des renseignements précis sur les comptes de la Fondation, sur les entrées et les sorties de fonds, ainsi que sur l'état de sa fortune au 31 décembre 1952.

L'utilisation des sommes reçues correspond aux décisions prises par l'administration.

Les comptes ne donnent lieu à aucune remarque particulière et nous recommandons de les adopter, de même que le Bilan au 31 décembre 1952.

Le capital de la Fondation a diminué de fr. 35 172.52, ce qui provient surtout du fait que les dons reçus ont été sensiblement moins élevés qu'en 1951.

Nous remercions sincèrement le trésorier de la Fondation, M. le vice-directeur Hans Weber, pour son travail dévoué et consciencieux.

Berne et Zurich, le 24 août 1953.

Les reviseurs: sig. Charles Schnyder
sig. J. Fischbacher.

Adresses des Comités cantonaux

Argovie.

Präsident: Gerichtspräsident Dr. E. Wildi, Brugg, alte Promenade 36.

*Sekretärin: Fräulein Alice Heuberger, Spitalrain 3, Brugg.

Kassier: Lehrer Fritz Leimgruber, Brittnau.

Appenzell Rh. ext.

Präsident: Nationalrat Albert Keller, Reute.

*Kassier: a. Reallehrer Arnold Frey, Herisau, Kasernenstrasse 2a.

Appenzell Rh. int.

Präsident: Nationalrat Dr. Albert Broger, Appenzell.

Sekretär: Lehrer A. Koller, Appenzell.

*Kassier: a. Kantonsrichter Leo Linherr, Appenzell.

Bâle-campagne.

Präsident: Pfarrer J. Senn, Liestal, Widmannstrasse 9.

*Kassierin: Frau M. Müller-Senglet, Liestal, Rehagstrasse 25.

Bâle-ville.

Präsident: Dr. W. Bernoulli-Leupold, Theodorsgraben 4, Basel.

Kassier: Daniel Wenger-Rychen, Bruderholzallee 25, Basel.

*Altersfürsorgestelle: St. Albanvorstadt 24, Basel.

* Personne, à laquelle il faut s'adresser dans les questions de secours.

Berne.

- Präsident: Dr. jur. Hans Marti, Fürsprecher, Bern, Schwanengasse 9.
*Sekretär-Kassier: Rolf Wäber, Fürsprecher, Schanzenstraße 1, Bern.

Berne-Jura-Nord.

- Präsident: Dr. A. Membrez, curé-doyen, Porrentruy.
*Secrétaire: J. Miserez, préposé aux Oeuvres sociales, Porrentruy.
Caissière: Mademoiselle J. Maillat, institutrice, Porrentruy.

Fribourg.

- Präsident: A. Roggo, Oberamtmann, Tafers.
*Secrétaire: Mademoiselle Th. Moref, Fribourg 5, Case postale 17 Pérolles.
Caissier: G. Jaeger, Banque populaire suisse, Fribourg, avenue de la gare.

Genève.

- *Président: Directeur M. Amberger, Taconnerie 3, Genève.
Secrétaire: Mlle. Blanche Hercof, Avenue Marc Monnier 7, Genève.
Caissier: Etienne de Rham, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, Genève, 6, rue. Hollaude.

Glaris.

- *Président: Dr. O. Hiestand, Glarus.
Sekretär: Fr. Büsser, Lehrer, Glarus.
Kassier: O. Giezendanner, Glarus.

Grisons.

- Präsident: Dekan J. Kessler, Scharans.
Sekretär: A. Stohr, Berggasse 59, Chur.
*Kassier: Chr. Buchli-Schüpbach, Höhenweg 6, Chur.

Lucerne.

- Präsident: Regierungsrat J. Wismer, Luzern †.
Vizepräsident: Regierungsrat Dr. Franz Leu, Luzern.
Sekretärin: Fräulein Maria Bucher, Hirschmattstraße 6, Luzern.
*Kassierin: Frau E. Schweizer, Hirschmattstraße 6, Luzern.

Neuchâtel.

- Präsident: Pasteur H. Pigeon, St-Aubin.
*Caissier: Jean Krebs, Directeur C. C. A. P., Neuchâtel.

Nidwalden.

- Präsident: Regierungsrat Dr. J. Odermatt, Buochs.
*Kassierin: Frau Nationalrat Marie von Matt, Stans.

Obwalden.

- *Präsident: a. Landammann Arn. Ming, Lungern.
Sekretärin: Fräulein Therese Etlin, Lehrerin, Kerns.
Kassier: Pfarrerhelfer C. Lüthold, Sarnen.

St-Gall.

- Präsident: a. Bezirksammann Oscar Tobler, St. Gallen, Ekkehardstraße 2.
Kassierin: Frau H. Eberle, Hebelstraße 17, St. Gallen.
*Sekretariat der St. Galler Stiftung, Ob. Graben 8, St. Gallen.

Schaffhouse.

- Präsident: a. Regierungsrat Fr. Wanner, Schleithelm.
*Sekretär und Kassier: Oskar Bek, Stellvertreter des Waiseninspektors,
Sonnhaldenweg 4, Schaffhausen.

Schwyz.

- Präsident: Landammann Dr. J. Boesch, Ingenbohl.
*Sekretärin: Frau Landammann Rud. Sidler, Schwyz.
Kassier: Franz Beeler, Bankbeamter, Schwyz.

Soleure.

- Präsident: Dr. Walter Frölicher, Wengistraße 2, Solothurn.
Kassier: H. Böhi, Direktor der Schweiz. Volksbank, Solothurn.
*Sekretariat des solothurnischen Kantonalkomitees, Hauptgasse 12, Solothurn.

Thurgovie évang.

- Präsident: Pfarrer Joh. Anderegg, Horn.
*Sekretärin: Fräulein Elisabeth Munz, Zürcherstraße 173, Frauenfeld.
Kassier: E. Kübler, Frauenfeld, Häberlinstraße 4.

Thurgovie cath.

- Präsident: Dekan Joh. Haag, Frauenfeld.
*Sekretärin: Fräulein Mina Hug, Oberstadtstraße 7, Frauenfeld.
Kassier: a. Lehrer Bernhard Hux, Broteggstraße 3, Frauenfeld.

Ticino.

- Presidente: Dr. med. L. Airoldi, piazza Dante, Lugano.
*Segretaria: Signora V. Savi-Casella, via Em. Bossi, 9, Lugano.
Cassiere: Avv. Dott. Marco Antonini, viale Carlo Cattaneo 3, Lugano.

Uri.

- *Präsident: Landrat A. Bigger, Erstfeld.
Sekretär: Landrat W. Gisler, Erstfeld.
Kassier: Pfarrer A. Imholz, Attinghausen.

Valais.

- Präsident: Dr. J. Bayard, bischöfl. Generalvikar, Sitten.
*Secrétaire: Mademoiselle Stéphanie de Torrenté, Sion.
Caissier: Pierre de Riedmatten, banquier, Sion.

Vaud.

- Präsident: Pasteur Henri Narbel, Corseaux pr. Vevey.
*Secrétaire et caissière: Mlle. J. Amstutz, 2, av. Benjamin Constant, Lausanne.

Zoug.

- Präsident: Regierungsrat Dr. E. Steimer, Zug.
*Kassierin: Fräulein H. Hegglin, Oswaldsgasse 13, Zug.

Zurich.

- Präsident: Pfarrer Th. Hasler, St. Peterhofstatt 2, Zürich 1.
Kassier: Oberst J. Spoerri, a. Sekundarlehrer, Schönblistr. 17, Zürich 7/44.
*Sekretariat: Obmannamtsgasse 21, Zürich 1.

Don volontaire

pour la

vieillesse



B U D G E T 1 9 5 4

	<u>1954</u>	<u>1953</u>	<u>1952</u>	<u>Rechnung 1952</u>
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<u>E i n n a h m e n :</u>				
Anteil an kant. Sammlungen	40'000	40'000	35'000	46'505.06
Zinsen auf Wertschriften	95'000	95'000	90'000	101'439.40
<u>Total Einnahmen</u>	<u>135'000.</u>	<u>135'000.</u>	<u>125'000</u>	<u>147'944.46</u>
<u>A u s g a b e n :</u>				
Subventionen	40'000	50'000	50'000	50'000.--
Kredite	85'000	80'000	89'000	124'509.68
Propaganda für kant. Sammlungen	25'400	25'000	25'000	25'980.60
Verwaltung:				
Allg. Unkosten	12'000	12'000	12'000	10'885.15
Reisespesen	1'200	800	800	804.60
Jahresbericht deutsch & französisch	1'200	1'200	1'200	1'120.--
Besoldungen	30'000	31'000	33'000	32'617.50
Beiträge AHV und Personalversicherung	3'200	2'000	2'000	3'669.45
Abgeordnetenversammlung und Direktionskomitee	4'000	4'000	4'000	3'941.50
<u>Total Ausgaben</u>	<u>202'000</u>	<u>206'000</u>	<u>217'000</u>	<u>253'528.48</u>
Abz. ordentl. Einnahmen	135'000	135'000	125'000	147'944.46
<u>F e h l b e t r a g</u>	<u>67'000</u>	<u>71'000</u>	<u>92'000</u>	<u>105'584.02</u>
	=====	=====	=====	=====

der durch ausserordentliche Zuwendungen oder aus den Reserven zu decken ist.

Stiftung "FUER DAS ALTER"

Entwurf zu Antrag des Direktionskomitees an die AbgeordnetenversammlungI. Beiträge an Altersheime

	<u>1953</u>	<u>1952</u>
	Fr.	Fr.
1. Altersheim Dankensberg, Beinwil a. S.	5'000	
2. Ricovero S. Rocco, Morbio Inferiore	10'000	
3. Diakonenhaus St. Gallen	5'000	
4. Altersheim Lindenhof, Oftringen	10'000	
5. Altersheim des Amtes Interlaken, Brienz	<u>10'000</u>	
<u>Total Beiträge</u>	<u>40'000</u>	50'000

II. Kredite für

	<u>1954</u>	<u>1953</u>
1. Förderung der Alterspflege	25'000	25'000
2. Altersfürsorge in Berggegenden	25'000	25'000
3. Beiträge an Asylversorgungen alter Blinder und Taubstummer	5'000	5'000
4. Zusätzliche Fürsorgebeiträge	10'000	10'000
5. Hilfe an vorzeitig Altersgebrechliche von 60-65 Jahren	10'000	5'000
6. Kredit des Direktionskomitees	<u>10'000</u>	<u>10'000</u>
<u>Total Kredite</u>	<u>85'000</u>	80'000

<u>Beiträge und Kredite zusammen</u>	<u>125'000</u>	130'000
--------------------------------------	----------------	---------

Bewilligt von der Abgeordnetenversammlung	1952	130'000
	1951	120'000
	1950	120'000

Schweizerische Stiftung

"Für das Alter"

ANTRAG DES DIREKTIONSKOMITEES

über die Verteilung des Sammlungsergebnisses 1953 gemäss

§ 5 Abs. 3 der Stiftungsurkunde:

95 % an die Kantonalkomitees;

5 % an die Zentralkasse.